



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA
Excusée : Mme FRANCHET

PV du 23 mai 2023

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du RSG du District,**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 3 et 4 juin 2023, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Forges-les-Bains

Fermeture du terrain de football engazonné stade Maurice Buisson du 27 avril 2023 au 25 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy-sur-seine

Réouverture des terrains de football du stade des donjons.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Faillu à Egly du samedi 3 juin au dimanche 4 juin 2023

La commission fait savoir que les samedi 3 juin 2023 et dimanche 4 juin 2023 sont les dernières journées de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF ces dernières journées doivent impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli et d'en informer le District.



COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 20 MAI 2023

U18F à 8

Val Yerres Crosne 1 / Longjumeau FC 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu.

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 13 MAI 2023

U15 F à 8 * Poule A

Mennecy CS 1 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule B

Orsay Bures FC 1 / Pays Limours ENT 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 2 / Montgeron ES 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 20 MAI 2023

U15 F à 8 * Poule C



Palaiseau US 2 / Montgeron ES 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Ste Geneviève FC 1 / Fleury 91 FC 2 * U15 F à 8 * Poule A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 25675533 du 22 avril 2023

Villabé ETS 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 17 mai 2023.

La Commission demande aux deux clubs de trouver un accord, via Footclubs, pour jouer la rencontre avant le 1^{er} juin 2023.

Match n° 25675539 du 13 mai 2023

Longjumeau FC 1 / Evry FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rappel : le club recevant doit impérativement remplir la FMI même en cas de forfait.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Evry FC 1.

Amende réglementaire à Evry FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 13 MAI 2023

D4/A

Ignny AFC 4 / Dourdan Sports 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI transmise tardivement, le 19 mai 2023 à 21 h 14.

Amende réglementaire à Ignny AFC pour transmission tardive.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Tremplin Foot 1 * D1 du 4 juin 2023

Verrières le Buisson 2 / Villabé ETS 1 * D3/B du 4 juin 2023

Aigle Fertoise 2 / Coudraysien FC 1 * D5/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / Ballainvilliers AS 1 * D3/A du 4 juin 2023

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué.



CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2

Athis-Mons USO 5 / Sermaise FC 5

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h pour cette division.

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h au lieu de 12 h.

FMI NON PARVENUES DU 13 MAI 2023

D2/A

Brunoy FC 2 / Draveil FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 19 mai 2023 à 17 h 52.

Amende réglementaire à Brunoy FC pour transmission tardive.

D4/B

Grigny FC 1 / Aigle Fertoise 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Grigny FC pour tablette non chargée et non utilisable.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Ris Orangis US 2 * D2/B du 3 juin 2023

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

St Michel FC 91 1 / Wissous FC 1 * D3/B du 3 juin 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

St Michel FC 91 2 / Massy Academy 2 * D4/A du 3 juin 2023

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) – Voir PV du 16 mai 2023

Dourdan Sports 1 / Val Yerres Crosne 1 * D1

Match n° 24701186 remis au 20 mai 2023

Benfica Yerres 1 / Montgeron ES 1 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission demande pour sa réunion du 30 mai 2023 un complément d'information sur cette rencontre.

La Commission demande également aux deux clubs le score de cette rencontre.

Match n° 24700671 du 3 juin 2023

Mennecy CS 1 / Massy Academy 1 * D1

Suite à une procédure Comité Olympique, la rencontre est programmée le 3 juin 2023 à 16 h à Mennecy.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D4/D

MNVDB-Villejust 3 / Tremplin Foot 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Aucune réponse des clubs suite à la demande de rapport du 16 mai 2023.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à MNVDB FC pour refus de faire la FMI.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour feuille de match incomplète (manque la partie annexe).

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / St Germain Saintry 1 * D2/A du 4 juin 2023

Verrières le Buisson 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D3/A du 4 juin 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

St Germain Saintry 2 / Arpajonnais RC 2 * D4/C du 4 juin 2023

Au vu du motif invoqué, vu avec le Comité Directeur, accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) – Rappel dans le PV du 16 mai 2023

MNVDB-Villejust 1 / Ballancourt-Itteville 1 * D3/B

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2/B

Ulis CO 2 / Pays Limours ENT 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire aux Ulis CO pour tablette non utilisable.

Amende réglementaire aux Ulis CO pour feuille de match incomplète (manque la partie annexe).

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / MNVDB-Villejust 1* D2/B du 4 juin 2023

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué.

Match n° 24725217 remis au 21 mai 2023

St Michel FC 91 1 / Ste Geneviève FC 1 * D1

Courriel de St Michel FC 91 du 17 mai 2023 nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de St Michel FC 91.

Match n° 24725374 du 4 juin 2023

Arpajonnais RC 1 / Orsay Bures FC 1 * D2/A

Demande d'Arpajonnais RC de changement de terrain via Footclubs pour jouer au stade François Faillu 1 à Egly.

Refus de la Commission. Le stade Faillu 1 est fermé le 4 juin 2023.

Le match se jouera au stade Louis Babin n°1 à la Norville (terrain en herbe).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D3/C

SO Vertois 11 / Lissois FC 11

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 11 / Soisy sur Seine AS 11 * D2/B du 4 juin 2023

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

Poule B

Palaiseau US 8 / Longjumeau FC 8

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 30 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 24978182 du 14 mai 2023

St Germain les Arpajon 8 / Villemoisson FC 8 * Poule E

Lecture FMI.

Courriels de Villemoisson FC et St Germain les Arpajon confirmant le résultat de la rencontre suite à une inversion du score sur la FMI.

Score final : St Germain les Arpajon 8 : 0 – Villemoisson FC 8 : 2

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 10 / Ollainville 10 * Poule A

Accord de la Commission.